



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN07320120511022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la Savoie .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à BARBERAZ, le 11 mai 2012

Visé Le : 11 mai 2012

Monsieur Eric CHAUMARD
Directeur

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V07312022970001	Rédacteur	ADMINISTRATIF	35h00	SYND DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE SAVOIE	73290 LA MOTTE SERVOLEX	21/02/2012	07320120223160